

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

de la séance du

19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf mars le Conseil d'Administration du CCAS de Jurançon, régulièrement convoqué par convocation adressée le 13 mars 2024 et affichée le même jour, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie Annexe sous la présidence de Monsieur Michel Bernos, Président.

Présents : M.BERNOS ; MME.MANUEL ; MME. CASENAVE ; MME GOURC ; MME DUCOLONER ; MME ROCHE ; MME DUFAU ; M. BATS ; M. BIDEGAIN

Absent excusé : M.TURON ; M. BAYLIOU

Secrétaire : LEDUCQ Leïla

**BUDGET CCAS 2024 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Compte Administratif 2023 adopté par l'Assemblée délibérante le 19 mars 2024 présente un excédent de fonctionnement de clôture de **76 515,90 €**.

Le Président propose d'affecter la totalité de cet excédent aux recettes de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2024.

Cette proposition fait donc l'objet d'un vote spécifique du Conseil d'Administration.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, invité à se prononcer, décide à l'unanimité l'affectation de cet excédent à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2024, soit **76 515,90€**.

Fait à Jurançon, le 19 mars 2024

Le Président
Michel BERNOS



page 1

